Commission nationale de la certification professionnelle

Habilitation électrique BR - Chargé d'intervention générale -Domaine basse tension

CATEGORIE: A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification:

- Transverse: construction et travaux publics
 - automobile
 - agriculture
 - tout autre secteur d'activité industriel

Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A ourant alternatif). Type d'opérations :

recherche de pannes, dysfonctionnement, réalisation de mesures, essais, manoeuvres, remplacement de matériel défectueux (relais, bornier,...) mise en service partielle et temporaire d'une installation connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif)

Travailleurs : électricien confirmé du service maintenance, dépannage

Code(s) NAF: (29.10Z), (41.20A) Code(s) NSF: 252, 255, 251

Code(s) ROME: H1504, F1201, F1108, I1309, F1602

Formacode: -

Date de création de la certification : 22/09/2010

Mots clés : (prévention contre le risque électrique),

intervention générale ,

travaux d'ordre électrique , Basse tension

Identification

Identifiant: 1632 Version du : 22/01/2016

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- ☐ Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4224-11 du code du travail)
- ☐ NF C18-510 opérations sur les ouvrages et installations électriques. Prévention du risque électrique, janvier 2012. Norme d'application volontaire. ww.boutique-afnor.org

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Habilitation délivrée par l'employeur (article R.4544-10 du code du travail). Descriptif général des compétences constituant la certification

Commission nationale de la certification professionnelle

Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre) ;

Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique ; Avoir un comportement adapté à la situation ;

Rendre compte de l'opération réalisée auprés de l'employeur ou du chargé d'exploitation électrique ;

Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)

Réaliser une analyse préalble à l'opération (intervention) ;

Réaliser une intervention basse tension générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion;

Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipments de protection individuelle.

Public visé par la certification

Tous publics

Modalités générales

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention

Une compétence technique

Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes

Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Electricien expérimenté

Compétences évaluées

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

BR

Certificateur(s)

- organisme de formation
- employeur

Centre(s) de passage/certification

 Pas de centre de certification

La validité est Temporaire

Habilitation annuelle de l'employeur et durée de validité des composantes acquises de 3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

"Avis après formation" et titre d'habilitation de l'employeur

Commission nationale de la certification professionnelle

Plus d'informations

Statistiques

non disponibles

Autres sources d'information

Edition INRS ED 6127